|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | FCAJ/68/4**ORIGINAL :** anglaisDATE : 2 octobre 2013 |
| UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES  |
| Genève |

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Soixante-huitième session

Genève, 21 octobre 2013

techniques molÉculaires

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou orientations de l’UPOV

 L’objet du présent document est de faire rapport sur les faits nouveaux concernant :

a) l’application de modèles pour l’utilisation des techniques moléculaires aux fins de l’examen DHS par les membres de l’Union; et

b) le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT).

 Une vue d’ensemble des organes de l’UPOV qui participent à la réflexion sur les techniques biochimiques et moléculaires est disponible sur le site Web de l’UPOV, à l’adresse suivante : <http://www.upov.int/about/fr/pdf/upov_structure_bmt.pdf>.

 Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ : Comité administratif et juridique

TC : Comité technique

TC-EDC : Comité de rédaction élargi du Comité technique

TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

TWP : Groupe(s) de travail technique(s)

BMT : Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN

APPLICATION DE MODÈLES POUR L’UTILISATION DES TECHNIQUES MOLÉCULAIRES AUX FINS DE L’EXAMEN DHS PAR LES MEMBRES DE L’UNION

 À sa quarante-neuvième session tenue à Genève du 18 au 20 mars 2013, le TC a suivi les exposés ci-après de membres de l’Union (voir les paragraphes 127 à 130 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”, disponible sur le site Web de l’UPOV à l’adresse suivante : <http://upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=28343> :

|  |  |
| --- | --- |
| Utilisation de marqueurs moléculaires propres à des caractères pour évaluer le type de développement de l’orge | M. Andrew Mitchell(Royaume-Uni) |
| Application de données moléculaires dans l’examen DHS | M. Joël Guiard (France) |
| Utilisation de techniques moléculaires dans le renouvellement de matériel de référence | M. Kees van Ettekoven (Pays-Bas) |
| Utilisation de techniques moléculaires au Brésil  | M. Fabricio Santana Santos (Brésil) |

 *Le CAJ est invité à prendre note que le TC, à sa quarante-neuvième session, a suivi des exposés sur l’application de modèles pour l’utilisation des techniques moléculaires aux fins de l’examen DHS par les membres de l’Union, comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus.*

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D’ADN (BMT)

 Le rôle du BMT est reproduit à l’annexe du présent document.

 À sa soixante-cinquième session, tenue à Genève le 29 mars 2012, le CAJ a pris note des conclusions du TC à sa quarante-huitième session, tenue à Genève du 26 au 28 mars 2012 (voir le paragraphe 78 du document CAJ/65/13 “Compte rendu”) :

1. le TC est convenu qu’il serait judicieux que le Bureau de l’Union étudie la possibilité d’une réunion coordonnée du BMT et du Groupe de travail sur les méthodes ADN de la Commission des variétés de l’Association internationale d’essais de semences (ISTA), pour la quatorzième session du BMT;
2. le TC a approuvé le programme de la quatorzième session du BMT, y compris la tenue d’une journée spéciale (“Journée des obtenteurs”), en ce qui concerne les points de l’ordre du jour relatifs à l’utilisation de techniques moléculaires pour l’appréciation de la notion de variété essentiellement dérivée et pour l’identification des variétés, comme indiqué aux paragraphes 32 et 33 du document TC/48/7.

 À sa quarante-neuvième session, le TC a suivi les exposés ci-après d’organisations internationales concernées (voir les paragraphes 131 à 133 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”, disponible sur le site Web de l’UPOV à l’adresse suivante : <http://upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=28343> :

|  |  |
| --- | --- |
| Situation concernant l’utilisation de techniques moléculaires en relation avec les semences à l’Organisation internationale de normalisation (ISO)  | Présenté parM. Paul Zankowski (États‑Unis d’Amérique)(préparé parM. Michael Sussman (ISO)  |
| Situation concernant l’utilisation de techniques moléculaires à l’Association internationale d’essais de semences (ISTA) | Mme Rita Zecchinelli (ISTA) |
| Situation concernant l’utilisation de techniques moléculaires à l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) | M. Michael Ryan (OECD) |

 À sa quarante-neuvième session, le TC a rappelé que le BMT est un groupe ouvert aux experts de l’examen DHS, aux spécialistes en techniques biochimiques et moléculaires et aux obtenteurs, dont le rôle est reproduit à l’annexe du présent document. À cet égard, il fait sienne l’initiative d’organiser une réunion conjointe avec l’ISO, l’ISTA et l’OCDE à laquelle assisteraient des obtenteurs, en vue d’appuyer le rôle du BMT concernant les alinéas i), ii), iv) et vi) et, en particulier, viii) du rôle du BMT (voir les paragraphes 134 et 135 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions” et l’annexe du présent document).

 À sa quarante-neuvième session, le TC est également convenu qu’il était nécessaire de fournir des informations appropriées sur la situation à l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires à un plus large public, y compris les obtenteurs et le public en général. Ces informations devraient expliquer les avantages et les inconvénients potentiels de ces techniques ainsi que le lien entre génotype et phénotype, qui sont l’assise de la situation à l’UPOV (voir le paragraphe 136 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

 À sa quarante-neuvième session, le TC est convenu de proposer de tenir en 2014 une réunion coordonnée de la quatorzième session du BMT avec des réunions d’autres organisations internationales concernées comme indiqué dans le document TC/49/7 “Techniques moléculaires”. Il est également convenu que, s’il ne s’avérait pas possible d’organiser en 2014 une réunion conjointe avec d’autres organisations, une réunion du BMT devrait être dans l’intervalle organisée (voir le paragraphe 126 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

 À sa soixante-septième session, tenue le 21 mars 2013, le CAJ a noté que le TC était convenu d’étudier la possibilité de coordonner une réunion, à l’occasion de la quatorzième session du BMT, avec celles d’autres organisations internationales intéressées, comme indiqué aux paragraphes 8 et 9 du document CAJ/67/4. Il a en outre noté que TC était également convenu que, s’il n’était pas possible d’organiser une réunion commune avec d’autres organisations en 2014, une session du BMT devrait être organisée dans l’intervalle (voir le paragraphe 42 du document CAJ/67/14 “Compte rendu des conclusions”).

 Le 3 mai 2013, le Bureau de l’Union a envoyé une lettre à M. Michael Sussman, président du TC/34/SC16, ISO, M. Heinz Schmid, secrétaire général *ad interim* de l’ISTA et M. Michael Ryan, chef d’unité, Codes et Systèmes agricoles de l’OCDE, respectivement, leur demandant d’étudier la possibilité de tenir une réunion coordonnée avec la quatorzième session du BMT. En réponse à cette lettre, le Bureau de l’Union a reçu une réponse positive de l’ISTA et de l’OCDE. M. Michael Sussman (ISO) a indiqué que l’ISO avait des conditions formelles pour établir des liaisons et un cadre avec d’autres organisations internationales concernant ses travaux et qu’il pourrait ne pas s’avérer possible d’établir de telles liaisons et un cadre entre l’ISO TC 34/SC 16 et l’UPOV avant la date prévue de la réunion coordonnée. M. Sussman s’est déclaré prêt à poursuivre la pratique en vigueur, à savoir que lui ou ses collègues participeraient sur invitation à la session du BMT pour y faire des exposés sur leurs travaux.

 Après consultation avec la République de Corée, l’ISTA et l’OCDE, il est proposé que la quatorzième session du BMT se tienne du 11 au 14 novembre 2014, à Séoul, son atelier préparatoire se tenant le 10 novembre 2014. En consultation avec l’ISTA et l’OCDE et, selon qu’il convient, la quatorzième session du BMT sera coordonnée avec des réunions de ces organisations internationales.

 *Le CAJ est invité à prendre note de la date proposée de la quatorzième session du BMT (voir le paragraphe 14 ci-dessus), qui sera coordonnée le cas échéant avec des réunions de l’ISTA et de l’OCDE.*

[L’annexe suit]

RÔLE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES

ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D’ADN (BMT)

*(tel qu’il a été défini par le Comité technique à sa trente-huitième session, tenue à Genève,*

*du 15 au 17 avril 2002 (voir le paragraphe 204 du document TC/38/16))*

Le BMT est un groupe ouvert aux experts de l’examen DHS, aux spécialistes en techniques biochimiques et moléculaires et aux obtenteurs, dont le rôle consiste :

1. à suivre l’évolution générale des techniques biochimiques et moléculaires;
2. à se tenir au courant des applications des techniques biochimiques et moléculaires à l’amélioration des plantes;
3. examiner les possibilités d’application des techniques biochimiques et moléculaires à l’examen DHS et à rendre compte de ses réflexions au Comité technique;
4. le cas échéant, à élaborer des directives relatives aux méthodes biochimiques et moléculaires et à leur harmonisation et, en particulier, à contribuer à l’élaboration du document TGP/15, intitulé “Nouveaux types de caractères”. Ces directives doivent être élaborées conjointement avec les groupes de travail techniques;
5. à examiner les initiatives des groupes de travail techniques en ce qui concerne la création de sous-groupes pour les plantes cultivées, en tenant compte des informations existantes et de la nécessité de disposer de méthodes biochimiques et moléculaires;
6. à élaborer, conjointement avec le TWC, des directives relatives à la gestion et à l’harmonisation de bases de données biochimiques et moléculaires;
7. à prendre connaissance des rapports des sous-groupes pour les plantes cultivées et du groupe de réflexion sur les travaux du BMT;

viii) à servir de cadre à des discussions sur l’utilisation de techniques biochimiques et moléculaires en ce qui concerne la notion de variété essentiellement dérivée et l’identification des variétés.

[Fin de l’annexe et du document]